



***PROGRAMME PHARE AUTONOMISATION ECONOMIQUE
DES FEMMES RURALES PAR UNE AGRICULTURE
RESILIENTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES***

Numéro du projet :

Couverture géographique : République Démocratique du Congo (RDC)

Département ID :

Domaine Thématique : DRF 2 : Les femmes, notamment celles qui vivent en situation de pauvreté et de vulnérabilité sont économiquement autonomes et bénéficient des effets du développement

Titre du projet : Autonomisation économique des femmes rurales par une agriculture résiliente aux changements climatiques

Date de démarrage : Aout 2016

Durée : 5 ans

Partenaires d'exécution : FAO, ONUDI, UNOPS, UNHABITAT, PAM, FIDA , Primature, Ministère de la Femme, Famille et Enfants, Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage, Ministère du Développement Rural, Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable, Ministère de la Recherche Scientifique,Finlande

Fonds Non-Core Funds (total) \$:

Sources

Montants (US) : 60.000.000 USD

Financement parallèle : 240.000.000 USD

Signatures : ONU Femmes

Partenaire d'exécution

1. Résumé exécutif

En République Démocratique du Congo, la contribution de l'agriculture au PIB est de l'ordre de 40%¹. L'agriculture est essentiellement de subsistance, pratiquée sur de petites exploitations individuelles et/ou familiales. La population rurale représente 70 % de la population globale du pays, et 60 % de cette population rurale travaille dans le secteur agricole. Les femmes représentent 51 % de cette population rurale, et 85 % d'entre elles sont engagées dans le secteur agricole.

Ce programme vise l'autonomisation économique des femmes rurales à travers des systèmes de production agricole durables et résilients aux changements climatiques. La phase pilote du projet cible une population totale de **600.000** femmes agricultrices en milieu rural à titre de bénéficiaires directes. Cette phase est prévue pour une durée initiale de 5 ans et sera mise en œuvre dans six provinces de la République Démocratique du Congo, notamment la ville province de Kinshasa, les provinces du Sud-Kivu, du Sud Ubangi, de Tanganyika, de Tshopo, et du Kasai Central. Un total de 210 sites a été ciblé pour l'exécution des activités du projet. Les provinces et les sites sélectionnés l'ont été sur la base de leur démographie, de la prédominance de ménages agricoles, de leur localisation dans diverses zones agro écologiques du pays, et, enfin, par suite de leur potentielle contribution à la préservation du capital forestier par l'introduction de pratiques innovantes, l'agriculture paysanne ayant été identifiée parmi les moteurs principaux de la déforestation. Cinq cultures principales sont ciblées : le maïs, le manioc, le haricot, l'arachide, et le riz. Il s'agit de produits de consommation courante dans toutes les provinces de la république, mais dont le déficit de production nationale contraint à l'importation afin de rencontrer la demande du marché intérieur. En effet, doté d'un budget annuel variant entre cinq et sept milliards de dollars américains, le pays importe pour plus de 1 milliard de dollars de produits alimentaires de base chaque année².

Les interventions du programme s'articuleront autour de quatre piliers afin de contribuer significativement à l'atteinte de neuf objectifs de développement durable ci-après : Eradication de la pauvreté, lutte contre la faim, égalité des sexes, innovation et infrastructures, réduction des inégalités, lutte contre le changement climatique, protection de la faune et la flore terrestres, justice et paix, et partenariats pour les objectifs mondiaux.

¹<http://www.investindrc.cd/fr/spip.php?article8>

²Voir la publication d'Invest-export. Bruxelles (mise à jour Février 2014), République Démocratique du Congo : secteurs prometteurs, approches de marché, recommandations.



Le programme s'articule autour des quatre axes ci-dessous :

1. **L'accès durable et sécurisé à la terre** : dans le contexte juridique consacrant un régime foncier dualiste, la femme fait souvent l'objet de discrimination quant à l'accès durable et sécurisé à la terre dans le système foncier coutumier qui régit la majorité des terres sur lesquelles se pratique l'agriculture. Le projet actionnera trois leviers qui permettront à la femme d'avoir un accès durable à la terre, notamment l'organisation de dialogues communautaires à la base pour lever les barrières socio culturelles d'accès à la terre, l'appui à la Commission Nationale de la Réforme Foncière pour l'élaboration de textes législatifs et réglementaires intégrant des dispositions spécifiques sur le genre, ainsi que l'appui à la préparation du plaidoyer et à la participation d'organisations féminines et à leur représentation dans toutes les structures de la Commission Nationale de la Réforme Foncière, notamment le Comité de Pilotage et le Comité Technique ; entre-temps, le projet accompagnera les associations bénéficiaires pour l'obtention de concessions agricoles pour la mise en œuvre de leurs activités.
2. **L'accès à l'information et aux technologies d'appui à l'agriculture** : La collaboration avec les institutions de recherche, les entreprises de production audio-visuelle et les entreprises de téléphonie mobile permettront de produire et de distribuer les informations pertinentes sur la météo agricole, les innovations technologiques, les marchés, et d'alimenter les différentes campagnes de formation et de mobilisation à mener par le projet. Le lancement de la plateforme BuyfromWomen permettra de disséminer les meilleures pratiques.
3. **L'accès au financement** : la mise en place d'une Banque de Femmes et le développement par les banques commerciales et les institutions de micro finance de produits financiers adaptés à la situation des femmes agricultrices, ainsi que la promotion des assurances agricoles sont au centre de la stratégie pour l'accès au financement. Un fonds de roulement sera placé auprès d'institutions financières partenaires pour provisionner des crédits à moyen terme et à faible taux d'intérêt, adaptés à l'environnement socioéconomique de l'agricultrice. Ces

crédits suppléeront les services de la Banque des Femmes, une innovation dans les milieux financiers, destinée à rencontrer les besoins spécifiques des femmes en crédits.

4. **L'accès aux activités à valeur ajoutée et aux marchés** : certains bénéficiaires du projet se regrouperont en coopératives de commercialisation, avec pour objet principal la centralisation de l'offre et de la demande en produits agricoles afin de réduire le nombre d'intermédiaires dans les transactions autour des produits agricoles. Le projet appuiera également l'organisation de foires paysannes et d'autres événements forains périodique, au cours desquelles les grands acheteurs seront mis en contact avec les productions des agricultrices.

Le coût total du programme s'élève 60.000.000 USD (Soixante Millions de dollars américains).

2. Les contraintes

La Politique Nationale Genre de la RDC a l'ambition d'instaurer un environnement socio-économique et institutionnel favorable à l'équité de genre. Cette ambition devra encore se matérialiser dans les différents secteurs de développement. De manière spécifique, la femme agricultrice reste confrontée aux contraintes ci-dessous quant à son autonomisation économique, dans un contexte, par ailleurs, d'une agriculture de subsistance, pratiquée à l'échelle individuelle et familiale, et affectée par les changements climatiques:

2.1. Une discrimination dans l'accès durable et sécurisé à la terre.

La plus grande portion de terres agricoles se trouve sous le régime foncier coutumier, dans lequel la majorité des pratiques locales accordent à la femme un accès précaire et limité à la terre, malgré le rôle prépondérant que celle-ci joue dans le circuit de production agricole. La femme agricultrice se voit donc exclue du contrôle de la terre et de la décision sur l'affectation des terres, ce qui affecte négativement sa capacité à s'épanouir à partir de son activité. En dehors des titres accordés aux grandes entreprises engagées dans l'agri business, la plupart des occupants de terres agricoles fondent leur légitimité sur un Procès-Verbal d'enquête de Vacance de Terres, ou sur une simple allocation coutumière.

2.2. Un faible encadrement technique et une discrimination dans l'accès à la technologie de l'information.

Malgré la disparition du monitorat agricole, le Ministère en charge de l'Agriculture est doté de structures déconcentrées au niveau des provinces, susceptibles de fournir un certain niveau d'accompagnement aux agriculteurs. Cependant, les agents d'encadrement de ce ministère n'ont pas été formés pour refléter la dimension genre dans leurs interventions. Ainsi donc, ils adressent leur discours aux chefs de ménage, c'est-à-dire, majoritairement, aux hommes, excluant de ce fait la plupart des femmes agricultrices de la source première de l'information technique, bien que celles-ci constituent la majorité des acteurs du secteur. Par ailleurs, en milieu rural, la préférence pour la distribution des outils modernes de communication au sein de la famille est accordée à l'homme. Ainsi, la femme agricultrice se trouve exclue de cette nouvelle technologie malgré le taux élevé de pénétration nationale de la téléphonie mobile, canal privilégié de dissémination de l'information météorologique agricole et de la messagerie financière.

2.3. Un accès limité au crédit agricole.

De manière générale, un faible accès au crédit caractérise le secteur économique en R. D. Congo. L'étude conduite par la Coopération Suédoise (2009) note que seules 40% des femmes ont accès au crédit en RDC contre 60% d'hommes. Les données disponibles renseignent que la RDC a enregistré un accroissement du taux d'inclusion financière qui est passé de 2,2 à 5,57% soit le double en deux ans, entre 2011 et 2013. Toutefois, ces taux demeurent l'un de plus bas en Afrique subsaharienne (Banque Centrale, 2013). Il est de loin en deçà de celui de la Tanzanie qui enregistre le meilleur taux d'inclusion financière en Afrique et 6ème au niveau mondial. En effet, en 2013, 76% de la population tanzanienne avaient accès aux services financiers alors que ce taux n'était que de 44% en 2009.

Les femmes ont des difficultés d'accès au crédit agricole car les institutions financières invoquent le risque trop élevé que présente cette catégorie d'activités. Certaines institutions de micro finance accordent de faibles crédits aux femmes, avec des taux d'intérêt trop élevés et des délais de remboursement trop courts, de sorte que ces crédits ne sont pas profitables aux bénéficiaires. Il existe d'autres arrangements locaux qui aboutissent à la mise en place de tontines et autres formes de caisses de solidarité, mais ces arrangements ne permettent pas de réaliser des investissements substantiels en outils et intrants de production agricole.

2.4. Des difficultés dans l'accès aux activités à valeur ajoutée et aux marchés

Les femmes agricultrices de la RDC se focalisent principalement dans la production et la commercialisation, ignorant certains maillons de la chaîne de valeur pourtant importants afin de garantir un développement durable de ce secteur vital pour les femmes rurales. En effet, les productions agricoles ne tiennent compte ni des intrants nécessaires à l'amélioration de la production, ni des infrastructures d'évacuation, de transformation ou de conservation, ni des exigences de conditionnement, encore moins des besoins de marchés (les consommateurs). En outre, l'absence de normes et des standards exigés par les marchés de consommateurs ainsi que la faiblesse du contrôle de qualité excluent les produits issus de l'agriculture paysanne de certains marchés. Ils ne sont donc consommés qu'au niveau local.

Il est à noter que les routes de desserte agricole, constitue l'un des obstacles majeurs affectant le secteur agricole; souvent les produits sont évacués par les femmes à pied ou à vélo, sur de longues distances, ce qui affecte généralement leur présentation et leur qualité. Les pertes de la production sont aussi liées au faible niveau de prise en charge post-récolte suite à la quasi-inexistence des infrastructures de conditionnement et de stockage.

Enfin, le faible niveau de transformation contraint les femmes agricultrices à céder leur production à vil prix à des intermédiaires qui procéderont à la transformation, revendant par la suite le produit transformé au consommateur dans la forme exigée. Ceci limite la marge bénéficiaire revenant à la femme agricultrice qui est exclue de la réalisation de la plus-value. Enfin, l'absence de normes encadrant l'activité ainsi que la faiblesse du contrôle de qualité exclut les produits issus de l'agriculture paysanne de certains marchés.

3. Justification rationnelle du projet

3.1. L'agriculture, un secteur à potentiel de croissance ciblé pour la diversification économique et l'amélioration de la compétitivité.

Le Plan National Stratégique pour le Développement (PNSD) 2017 -2021³ s'appuie sur quatre piliers, dont le deuxième est la diversification économique et l'optimisation des capacités productives dans cinq secteurs à potentiel de croissance. Ce plan identifie l'agriculture comme le premier de ces cinq secteurs. Une combinaison de divers facteurs a contribué au déclin de l'agriculture congolaise depuis l'accession du pays à l'indépendance, ne laissant d'autre option que le recours aux importations massives de produits vivriers pour couvrir l'essentiel des besoins alimentaires de la population. En effet, la part des produits alimentaires dans le volume total des importations est estimée à près de 70 % ayant atteint cent millions de dollars en 2009⁴. Cette situation affecte négativement la balance de paiement en imposant une forte demande en devises, demande qui n'est pas couverte par un volume conséquent d'exportations. Ceci est, par ailleurs, en incohérence avec l'énorme potentiel agricole du pays.

En effet, de 80.000.000 d'ha de terres arables, 10% seulement sont actuellement exploitées. Ces propriétés édaphiques et écologiques de ces terres peuvent permettre que la RDC produise les cultures vivrières, maraîchères ainsi que les cultures de rente. En outre, les zones de montagne avec un climat tempéré offrent à la RDC l'opportunité de pratiquer les cultures tempérées. Les produits de toutes ces cultures couvriraient une grande part des besoins du marché congolais et pour certains produits, ils pourraient même être exportés dans le marché africain et mondial.

3.2. Nécessité de la prise en compte du genre dans les mesures sectorielles d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

Le Plan National Stratégique de Développement a retenu comme autre pilier la lutte contre le réchauffement planétaire et le renforcement de la viabilité environnementale. Au vu des potentialités du pays, la contribution nationale à la lutte contre les changements climatiques se présente comme une opportunité pour son repositionnement stratégique, la mobilisation de ressources et la lutte contre la pauvreté. Conscient qu'un modèle de croissance intégrant les principes de développement durable est plus viable et plus susceptible d'attirer les ressources dans le cadre du Fonds Vert Climat, le pays a levé l'option d'intégrer la contribution aux changements climatiques dans les différentes activités sectorielles.

Le potentiel de contribution du pays à l'effort global de lutte contre les changements climatiques se retrouve dans le capital forestier national. C'est ainsi que la République Démocratique du Congo se trouve être un des pays pilote du processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+). Le pays a achevé sa phase de préparation à ce processus et est entré dans la phase d'investissements depuis le début de 2016. La stratégie nationale REDD+ a retenu l'Agriculture comme un des piliers stratégiques sur lesquels agir pour atteindre ses résultats, et a mis l'accent sur la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de ses activités.

3.3. Repositionnement économique de la femme au niveau des différents maillons de la chaîne de valeur d'une agriculture résiliente aux changements climatiques.

Pour exploiter le potentiel des femmes pour la création des richesses, la Politique Nationale genre de la RDC met l'accent sur la « Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ».

³Voir Note Technique PNUD, Priorités nationales de développement 2017-2021.

⁴ DRC agricultural Business parcs : progress report 2014

L'amélioration du bien-être des populations, la réduction de la pauvreté et la nécessité pour la RDC de transformer ses modes de production économiques face aux défis de la croissance et de la mondialisation dans le contexte des changements climatiques passent obligatoirement par l'insertion des femmes dans les circuits productifs organisés et par des mesures en vue d'améliorer la rentabilité de leurs activités économiques, de développer l'entrepreneuriat et d'assurer un équilibre entre les femmes et les hommes dans l'accès aux ressources (dont la terre et les finances) et aux emplois structurés des secteurs publics et privés, y compris dans le secteur agricole, où la présence numérique de la femme est la plus importante parmi tous les autres secteurs d'activité, et majoritaire par rapport à celle des hommes.

4. Stratégie d'intervention et résultats attendus

Le programme a pour objectif de lever les contraintes que rencontrent les femmes pour une agriculture productive et résiliente à travers quatre résultats attendus : (1) l'accès au foncier et la sécurité foncière des femmes renforcés (2) l'accroissement de la productivité des agricultrices à travers l'innovation et l'accès aux nouvelles technologies (3) l'accroissement de l'accès aux financements (4) l'accès aux activités à valeur ajoutée et aux marchés. Les sections suivantes décrivent les résultats attendus et la théorie du changement est en Annexe 1.

Résultat 1 : Les femmes ont un accès durable et sécurisé à la terre.

Produit 1.1. Les allocations foncières à la femme dans le contexte coutumier sont augmentées.

La féminisation de l'agriculture n'est paradoxalement pas accompagnée d'une féminisation du foncier. Les interventions visent à créer une dynamique d'ensemble autour de la pluralité des acteurs impliqués (chefs coutumiers, chefs de terre, notabilités locales, leaders religieux) dans cette thématique pour engendrer des changements possibles dans les pratiques et dans l'appui aux femmes.

Le projet renforcera également les capacités des femmes agricultrices à travers des ateliers, des consultations au niveau communautaire et provincial dans les domaines de l'accès à l'information relative aux textes réglementaires, de leur mise à disposition et de leur communication sous des formes compréhensibles et en langues locales ; du leadership afin de favoriser l'émergence d'agricultrices leaders.

Des sessions de plaidoyer adaptées à chaque audience (chefs coutumiers, chefs de terre, notabilités locales, leaders religieux) seront organisées en vue de négocier des modalités d'attributions de parcelles sous le régime coutumier en utilisant comme relais les ONG, les organisations de la société civile (OSC) et les institutions assurant le lien entre la base et les décideurs. En ce qui concerne le règlement des litiges potentiels - inhérents à la gestion foncière - ONU Femmes, de concert avec les acteurs à la base, travaillera à consolider les mécanismes/comités locaux de règlements des différends en vue d'une participation effective des femmes au sein de ces comités.

Le projet établira des partenariats stratégiques pour intégrer et/ou renforcer l'intégration du genre dans des programmes et initiatives en cours tels :

- la plate-forme des OSC dénommée **Cadre de concertation des OSC pour la Réforme Foncière** en abrégé CACO ;
- la **Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC)** ;
- **Les programmes de sécurité alimentaire (PAS)** de la Commission européenne à travers la création et le renforcement des Comités Villageois de Développement, qui accompagne les agriculteurs dans la mise en place d'organisations de bases puissantes et structurées pour influencer les politiques et programmes agricoles.
- **Le parc agro industriel de Bukanga-Lonzo⁵**, qui est une initiative du gouvernement de la RDC qui a débuté en 2014 lorsqu'un accord spécial a été approuvé pour commencer.

Produit 1.2. L'aspect genre est suffisamment pris en compte dans les textes relatifs à la réforme foncière

Les interventions permettront de soutenir le processus de réforme foncière en cours. Il s'agira de garantir la prise en compte du genre dans la réforme foncière par des propositions de mesures spécifiques qui promeuvent un accès équitable des femmes au foncier pour l'agriculture.

ONU Femmes poursuivra son rôle de conseil auprès du Ministère des Affaires Foncières et de la Commission Nationale de la Réforme Foncière pour une prise en compte effective des principes de gouvernance permettant un accès plus équitable et sécurisé à la ressource foncière.

Le projet fournira un appui pour la réalisation des études spécifiques et facilitera la mise en place d'un dispositif de veille et de suivi de la mise en œuvre de la nouvelle réforme à l'échelle locale. Il fournira également un appui aux Coordinations Provinciales de la CONAREF en vue du développement de modèles locaux d'intégration du genre dans les questions foncières. Le dispositif de veille ainsi mis en place permettra de remonter l'information sur l'état d'application ainsi que les défis en lien avec la sécurisation du foncier pour les femmes. Il interviendra également en médiation pour le règlement des litiges.

Résultat 2 : D'ici 2021 les femmes ont accès à l'information and aux technologies de communication appropriées.

Produit 2.1. Déploiement de plateformes de gestion d'entreprise digitales pour renforcer les relations entre les acteurs de la chaîne de valeur

L'impact des Technologies d'information et de communication (TIC) dans l'amélioration de la compétitivité des chaînes alimentaires est très prometteur. Notamment, la croissance et la pénétration des TIC mobiles dans les zones rurales (en particulier les téléphones portables) offrent de nouvelles opportunités pour permettre aux agricultrices de se joindre au marché formel et donc d'augmenter les revenus des ménages dans les communautés vulnérables.

ONU Femmes a développé une plate-forme de gestion d'entreprise mobile appelé "BuyfromWomen" qui permet de lier les agricultrices à l'information, les marchés, et de la finance, en leur fournissant une vue à 360 de leur entreprise. La plate-forme sera également en mesure de fournir une prévision

⁵ Le parc agro-industriel est essentiellement un concept de développement des terres agricoles avec la mise place d'une infrastructure nécessaire pour soutenir une unité économique autosuffisante.

de surplus commercialisable attendue sur la base de la taille de la terre et de l'information auprès des agricultrices. BuyfromWomen a aussi le potentiel d'être lié à blockchain technologie et aux plateformes d'investissement d'impact social pour augmenter le financement du capital.

La méthode optimale de déploiement consiste à sélectionner les agricultrices organisées en organisations paysannes ou coopératives. Ceci permet à la fois aux acheteurs de réduire leur coûts de transactions car ils négocieront les contrats de livraison à terme avec des groupes organisés et non des agricultrices individuelles et aux agricultrices to renforcer leur pouvoir de négociation collectif.

Avec les contrats de livraison à terme, les grands acheteurs spécifient des prix planchers minimaux, les délais et les spécifications de qualité, de sorte que les agricultrices puissent planifier au-delà du bord champ. Ces contrats ont un effet catalyseur sur la chaîne de valeur permettant l'accès des agricultrices aux services de vulgarisation, les intrants de qualité, des finances et des services de manutention après-récolte.

Les informations enregistrées au travers de la plateforme permettent aussi aux agricultrices d'établir une identité économique et d'avoir accès à des financements pour diversifier leurs activités dans le future.

Produit 2.2. Les technologies de l'information en appui à l'agriculture sont vulgarisées.

La croissance et la pénétration des TIC mobiles dans les zones rurales (en particulier les téléphones portables), et les innovations dans les médias électroniques pour soutenir l'éducation et la formation (e-learning), représentent aussi de nouvelles opportunités pour accroître le développement du capital humain et social. Les interventions viseront à promouvoir la « culture » de l'utilisation des TIC par le biais du « e-learning », ainsi que le développement des compétences en matière d'information des différents acteurs dans les chaînes. Le renforcement des capacités ciblera trois niveaux : institutionnel, local et individuel. Au niveau institutionnel, l'accent sera mis sur la manière dont les partenaires utilisent les TIC pour améliorer la production et le partage collectifs des contenus, par exemple les opportunités de formation en médias sociaux. Au niveau local, notre objectif sera d'habiliter les communautés par le biais d'applications axées sur la demande, conviviales et intégrées comme le système d'information géographique participatif. Au niveau individuel, le projet visera à renforcer les capacités des agricultrices à adopter et utiliser ces applications pour l'agriculture.

Les données météorologiques adaptées aux changements climatiques seront disséminées et vulgarisées à travers les systèmes informatiques en présence en appui au secteur agricole.

Résultat 3 : L'accès au crédit pour les agricultrices est amélioré

Les interventions du projet sur ce volet consisteront à consolider l'offre de financement au profit des agricultrices et à renforcer leur capacité en gestion. Ils s'articuleront autour des produits suivants :

Produit 3.1 : Une banque de femmes est mise en place.

La Banque des Femmes Congolaises de Développement (BFCD) sera la première initiative spécialisée dans le crédit d'investissement la promotion et l'expansion des projets initiés par les femmes entrepreneures et le secteur agricole en particulier. Cette initiative sera développée en partenariat avec des intervenants du secteur financier formel et informel telles les :

-
- **Institutions nationales** : Gouvernement, Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et sa Commission Nationale des Femmes Entrepreneures, Association des Femmes chef d'Entreprise (ASSOFE), etc.
 - **Institutions internationales** : Banque Mondiale/IFC, BAD, FMI,
 - **La coopération bilatérale** : KfW, GIZ, Agence Française de Développement, USAID, etc.

En plus de ces partenariats stratégiques, le projet envisage de travailler avec *Women Word Banking basée à New York (WWB)* et le *Réseau Mondial de l'Innovation Bancaire (Global Network for Banking Innovation)* ainsi que le *National Association of Business Women* (de Mme Graca Machel)

La WWB, créée en 1979 est une des institutions phares du secteur mondial de la micro finance. Elle représente le seul réseau mondial dirigé par des femmes, dont le principal objectif est de modifier la face du monde en aidant les femmes à faible revenu à accéder aux systèmes financiers du monde. Pour rendre possible le changement, WWB offre son soutien aux membres de son réseau pour le renforcement institutionnel, assure un leadership en matière de paradigmes, de politiques et de pratiques des systèmes financiers qui travaillent pour les personnes à faible revenu.

Le Global Network for Banking Innovation regroupe des institutions issues de 15 pays qui a pour objectif de partager des connaissances, les meilleures pratiques et la collaboration financière et technique entre les banques et les IMF du réseau.

Le NABW est une organisation qui travaille avec les organisations féminines pour le renforcement des capacités de l'Entrepreneuriat Féminin pour l'inclusion financière en Afrique.

Produit 3.2 : Un fonds de roulement pour financer le crédit aux agricultrices est placé dans les institutions de financement.

En partenariat avec les institutions de financement du secteur agricole, le projet mettra en place des lignes de crédit ayant pour objet le financement des activités sur les spéculations porteuses, dans les zones prioritaires d'intervention. La forme coopérative devra être le principal canal par lequel les agricultrices pourront accéder aux facilités de financement. Ainsi, le projet s'appuiera sur les coopératives qui bénéficieront d'actions de renforcement de capacités en gestion financière, organisationnelle afin d'être en mesure de négocier, d'engager et de gérer efficacement les conventions de financement avec les institutions de financement.

Les facilités de financement prendront la forme de ligne de crédit rotatif avec des conditions d'accès (taux d'intérêt, période de remboursement) adaptés et accessibles aux femmes. Les lignes de crédit seront accompagnées par un fonds de garantie partiel qui couvrira 50% du risque crédit.

Le projet s'attèlera également à consolider les facilités de financement avec les concours du Gouvernement et les contributions additionnelles d'autres partenaires au développement.

Outre le financement en partenariat avec les institutions financières, le projet interviendra également dans la promotion des tontines, des caisses de solidarité, etc.. L'approche du projet consistera à identifier ces acteurs au niveau des zones d'interventions et à renforcer leurs capacités en fonction des besoins.

Produit 3.3. L'assurance agricole est vulgarisée auprès des agricultrices

La Société Nationale d'Assurance propose des polices d'assurance en appui à l'agriculture, mais ceux-ci ne sont pas suffisamment vulgarisés.

Le projet collaborera avec la Société Nationale d'Assurances pour appuyer une campagne nationale de vulgarisation des polices d'assurance existantes, applicables aux différents risques spécifiques à l'agriculture. Il s'agit notamment des risques ci-dessous :

- assurance sur les biens investis dans l'agriculture (bâtiments, mobilier, matériel agricole, marchandises, animaux, récoltes, etc. ;)
- assurance sur les événements affectant l'agriculture (incendie, explosions, chute d'objets, foudre) ;
- dégâts des eaux ;
- catastrophes naturelles, attentats et actes de terrorisme ;
- responsabilité civile de l'exploitant agricole.

Résultat 4 : L'accès aux activités à valeur ajoutée et aux marchés est facilité.

En appuyant le regroupement des agricultrices en coopératives positionnées aux différents maillons de la chaîne de valeur agricole, le projet aura optimisé le mode de production et créera des facilités de connexion avec les marchés, en vue de répondre à la préoccupation de réduire le nombre d'intermédiaires, obtenant ainsi les meilleurs prix au profit des agricultrices.

Produit 4.1. Les femmes agricultrices sont structurées

Le mode de production collectif est idéal pour une meilleure mise en commun des ressources du projet. Le regroupement des bénéficiaires en coopératives et d'autres structures associatives permettra une exploitation commune des terres et des équipements et autres intrants fournis par le projet. Les bénéficiaires seront encouragées à se regrouper en filières. Ce regroupement visera 70 % des bénéficiaires du projet. Certaines formes de regroupement qui existeraient déjà (associations communautaires à la base) seront également renforcées. Le projet les accompagnera dans :

- les démarches administratives et juridiques de constitution : élaboration des statuts et règlements intérieurs, obtention de la personnalité juridique, organisation des assemblées constituantes ;
- la mise en place du capital social : Les statuts de chaque association détermineront les formes et la hauteur des contributions attendues des membres adhérents ;
- l'installation et l'exploitation des fermes dans les différents sites de mise en œuvre sélectionnés.

Produit 4.2. Les produits des femmes agricultrices sont connectés aux marchés

La demande intérieure constitue un marché important pour les produits visés par le programme. Malheureusement, suite à divers problèmes liés aux infrastructures, les milieux de production sont souvent coupés des grands centres de consommation. Par ailleurs, le manque de transformation rend les produits agricoles difficilement acceptables sur le marché.

Parmi les associations créées avec l'appui du projet, certaines auront la mission de la commercialisation des produits. Ces coopératives de commercialisation consolideront la demande du marché, en ciblant les grands acheteurs pour certains produits. Ils regrouperont les différentes productions des agricultrices et en faciliteront l'écoulement à travers les canaux mis en place.

Des « foires paysannes » périodiques seront également organisées dans de grandes agglomérations urbaines en vue d'assurer la promotion des produits des agricultrices. A l'occasion de ces événements, les grands acheteurs auront l'occasion de se procurer de stocks importants des produits agricoles, permettant ainsi aux agricultrices de disposer de fonds suffisants à réinvestir dans de nouvelles campagnes agricoles.

La plateforme « Buyfromwomen » jouera un rôle essentiel dans l'établissement des relations contractuelles.

5. Cadre Logique.

Objectifs stratégiques		Baseline	Cible	Moyens de vérification
Objectif du programme: A l'horizon 2021, autonomiser 600.000 agricultrices et renforcer leur résilience face aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • % agricultrices ayant accès à des techniques agricoles résilientes • % d'agricultrices ayant un accès durable et sécurisé au foncier • % agricultrices ayant accès au financement • % d'agricultrices ayant accès aux marchés. 			Rapport d'évaluation du projet
MISE EN œuvre				
RESULTAT 1 : Les femmes ont un accès durable et sécurisé à la terre.	Existence d'un cadre légal incluant des mesures spéciales garantissant l'égalité des droits des femmes à posséder et contrôler des terres	0	1	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)
	# de femmes agricultrices titulaires de certificats d'enregistrement de concessions agricoles	0	300.000	
	Nbre de structures coopératives féminines ayant acquis des titres fonciers sur leurs exploitations.	0	210	

	# de femmes disposant de titres coutumiers de reconnaissance de leurs droits fonciers.	0	50.000	
Produit 1.1: <i>Les allocations foncières à la femme dans le contexte coutumier sont augmentées.</i>	# de collectivités locales ayant octroyé des espaces aux femmes	0	210	Rapport d'évaluations du projet (mi-parcours et final)
Produit 1.2: <i>L'aspect genre est suffisamment pris en compte dans les textes relatifs à la réforme foncière</i>	# de dispositions spécifiques sur le genre intégrées dans la politique, la Loi et les textes réglementaires fonciers,	0	Toutes	Textes légaux et réglementaires issus de la réforme foncière.
	# de femmes représentées dans les structures de la CONAREF (Comité de Pilotage et Commission Technique).	1	5	
Résultat 2: Les femmes ont accès à l'information et aux technologies de communication appropriées	Accroissement des rendements des agricultrices d'ici à 2021		50%	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)
Produit 2.1: <i>Déploiement de plateformes de gestion d'entreprise digitales pour renforcer les relations entre les acteurs de la chaîne de valeur</i>	% d'agricultrices sur la plateforme Buyfromwomen	0	50%	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)
	#plateforme buyfromwomen déployé	0	1	
	# partenariats conclus	0	10	
Produit 2.2: <i>Les technologies de l'information en appui à</i>	# d'agricultrices actives au niveau des zones d'intervention ont accès à des produits et services à travers les	0	600,000	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)

<i>l'agriculture vulgarisées</i>	<i>sont</i> nouvelles technologies de l'information et de la communication # de nouveaux services développés et distribués aux bénéficiaires.	0	6	
Résultat 3: L'accès au crédit pour les agricultrices est amélioré	Implantation d'une Banque de femmes # d'agricultrices ayant souscrit une assurance agricole.	0 0	1 600.000	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)
Produit 3.1: Une banque de femmes est mise en place.	Nombre de Banque des Femmes créées # de femmes ayant bénéficié de crédits auprès de la Banque des Femmes	0 0	1 600.000	Rapports d'implantation et bilans annuels ; rapports d'activités.
Produit 3.2: Produit 3.2: Un fonds de roulement pour financer le crédit aux agricultrices est placé dans d'autres institutions de financement.	Montant du fonds de roulement mobilisé # d'agricultrices ayant bénéficié de crédits auprès des institutions financières	0 0	3.000.000 USD 600.000	Rapports des institutions financières partenaires
Produit 3.3: L'assurance agricole est vulgarisée	# d'agricultrices ayant souscrit une police d'assurances agricole	0	600.000	Rapports d'activités ; rapports de missions.
Résultat 4: L'accès aux activités à valeur ajoutée et marchés est facilité.	# de coopératives de commercialisations créées # de foires paysannes organisées	0 0	210 10	
Produit 4.1: Les femmes agricultrices sont structurées	% de femmes membres des coopératives mises en place	0	100%	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et

	# de coopératives créées et dotées de personnalité juridique	0	210	évaluation finale du projet) Rapport semestriel des partenaires sur les contrats d'achats Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)
Produit 4.2: <i>Les produits des femmes agricultrices sont connectés aux marchés</i>	Volume des produits écoulés à travers les coopératives de commercialisations # de foires paysannes organisées annuellement.	0 0	10.000 Tonnes 10	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet) Rapports des plateformes de commercialisation

6. Partenariats et dispositif de gestion

6.1. Partenariats et synergies

ONU FEMMES à travers ce programme voudrait s'associer à d'autres acteurs afin de :

- Concrétiser la mise en œuvre de la politique genre de la RDC et son intégration au secteur de l'agriculture ;
- Renforcer les capacités de la femme rurale en l'autonomisant économiquement et en améliorant sa résilience par l'agriculture, face aux changements climatiques.

La contribution de l'ONU FEMMES dans ce programme passera notamment par un appui dans les domaines :

- (i) de la sensibilisation du **secteur privé et du secteur bancaire/microfinance** sur les opportunités d'investissement dans l'agro-industrie en partenariat avec la femme, et la formulation d'une politique sur les PPP dans le secteur agricole sensible au genre ;
- (ii) du partenariat avec les institutions de recherche pour le développement des modèles d'agriculture durable et la mise en place des **champs école** pour le transfert d'innovations en milieu paysan et développement des incubateurs d'entreprises pour accompagner l'émergence d'un entrepreneuriat féminin agricole,
- (iii) de la mise en place de **mécanismes de financement inclusif** pour permettre aux jeunes et aux femmes de se lancer dans l'entrepreneuriat agricole dans le cadre de la chaîne de valeur verte.

ONU Femmes harmonisera ses approches et capitalisera les acquis des programmes ci-après, déjà en cours à différents niveaux de mise en œuvre. Les initiatives visées sont celles traitant déjà des grandes problématiques touchant à la vulnérabilité de la femme agricultrice dans un contexte de changements climatiques, principalement celles en rapport avec l'adaptation et la résilience du secteur agricole, la problématique d'accès et de la sécurisation foncière en faveur de la femme, ainsi que la capacitation économique de la femme.

Programme / initiative	Synergies à développer	Partenaires clé
Le processus Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+)	<ul style="list-style-type: none"> - alignement sur l'approche de la stratégie nationale REDD+ du pilier Agriculture et du plan d'investissement (promotion de l'agroforesterie, valorisation des cultures de savane, valorisation des déchets agricoles) ; - assurer le leadership pour appuyer l'intégration des aspects Genre dans les différentes initiatives REDD+, avec un focus sur le renforcement de l'autonomisation économique de la femme agricultrice, consolider les acquis des différents acteurs en matière de Genre, et en assurer le suivi et l'évaluation ; - développer des projets spécifiques dans les différentes zones d'intervention prioritaires de REDD+ et capitaliser les investissements réalisés dans le cadre des différents Programmes Intégrés REDD+ (PIREDD) ; - capitaliser les opportunités de financement disponibles à travers le Fonds National REDD+ (CAFEC, etc) et les Fonds Verts Climat 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction du Développement Durable du MECNDD ; - Coordination Nationale REDD+ ; - Secrétariat Exécutif du Fonds National REDD+ ; - Coordination du Partenariat pour l'Investissement Forestier (PIF) - Groupe de travail Climat – REDD Renové (GTCRR), plateforme de participation de la Société Civile au processus REDD+.
PANA-ASA 2 (phase 2)	<ul style="list-style-type: none"> - Orienter les activités du programme vers les priorités définies dans le PANA- ASA ; - Capitaliser les acquis du PANA – ASA (définition élaborée des problématiques d'adaptation et de résilience du secteur agricole, investissements, connaissances acquises, partenariats opérationnels tissés, etc.) dans le développement des projets et la mise en œuvre d'activités liées au programme ; - Accompagner l'intégration des préoccupations Genre dans la conception et le déploiement du PANA ASA 2. 	<ul style="list-style-type: none"> - DDD du MECNDD ; - PNUD ;
Le PANA – AFE (Adaptation de la Femme et de l'Enfant):	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation avec le PNUD pour maintenir le leadership de ONU-FEMME 	PNUD

	<p>sur les questions Genre dans le PANA AFE ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolidation de la dimension Genre dans le PANAAFE ainsi que de ses objectifs par la fusion avec les objectifs du présent projet ; - Extension de la durée et de la zone d'intervention du PANA-AFE ; - Capitalisation des acquis et des approches du PANAFE pour optimiser les bénéfices des investissements réalisés. 	
CPDN (Contribution Prévüe Déterminée au niveau National) de la RDC.	comptabilisation des réalisations du programme dans le cadre des engagements en rapport avec la CPDN de la RDC tel qu'exprimée au cours de la 21 ^e COP de la CCNUCC de Paris (Décembre 2015).	<ul style="list-style-type: none"> - DDD du MECNT ; - Autorité Nationale Désignée.
Le programme SE4A (Sustainable Energy for All) Objectif 2030	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la fourniture d'énergie pour la transformation dans les sites du projet ; - Lobbying pour un meilleur accès à l'énergie de la femme agricultrice. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'énergie - SNV
Le processus de réforme foncière	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement d'associations porteuses du plaidoyer Femme dans les organes de la CONAREF (comité de pilotage, comité technique, sous-commissions diverses) ; - Appui aux études de caractérisation de la problématique de l'accès de la femme à la terre dans les différents contextes socioculturels ; - Accompagner la participation du Cadre de Concertation de la Société Civile au processus pour une meilleure prise en compte des aspects Genre dans les textes à produire ; - Appui à l'organisation de réunions de la sous-commission spécifique Genre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Commission Nationale de la Réforme Foncière ; - ONU Habitat ; - Cadre de Concertation de la Société Civile pour la participation à la réforme foncière (CACO).

6.2. Arrangements de gestion

Le projet sera mis en œuvre par les agences des Nations Unies sous le leadership d'ONU Femmes et du Gouvernement de la RDC.

En tant qu'agence de mise en œuvre, **ONU Femmes** sera responsable de la mise en œuvre du projet y compris le suivi et évaluation des interventions, la réalisation des produits et sous-produits attendus du projet, et l'utilisation efficace des ressources allouées au projet.

Les parties responsables seront les entités (agences, ONG, etc.) choisies selon leurs avantages comparatifs pour agir au nom du partenaire de mise en œuvre. Sur la base d'un contrat écrit, les

parties responsables fourniront des services financés sur le budget du projet, afin de tirer profit de leurs compétences spécialisées et d'atténuer les risques. Toutes les parties responsables sont directement redevables devant le partenaire de mise en œuvre en conformité avec les termes de leur accord ou du contrat signé entre les deux parties.

Le **comité de pilotage du projet** est la principale instance décisionnelle du projet, en charge de la formulation des grandes orientations et de la validation de ses résultats. Il comprend :

- **L'Exécutif ou Directeur/trice de Projet**, qui préside le Comité de projet, est représenté par le/la Représentant(e) d'ONU Femmes, tout autre fonctionnaire désigné par lui/elle, ou son représentant formellement nommé par lui. Ils ont la responsabilité de l'utilisation efficace des ressources des PTF allouées au projet et de l'obtention des résultats. Le Directeur National est l'ordonnateur sur le budget du projet. Il approuve les formulaires FACE.
- Le **Partenaire de développement** représente les intérêts des parties qui financent et / ou fournissent de l'expertise technique pour le projet (conception, développement, facilitation, recrutement, mise en œuvre). La fonction principale du fournisseur au sein du Comité est de fournir des orientations concernant la faisabilité technique et financière du projet. Les Agences du Système des Nations Unies apporteront leurs expertises en tant que partenaires techniques selon leurs spécialités et domaines respectifs. Chaque Partie responsable est redevable devant le partenaire de mise en œuvre en conformité avec les termes des accords et les contrats signés entre les deux parties.
- Les **Représentants des bénéficiaires** ou **Bénéficiaires principaux sont chargés** de valider les besoins auxquels vont répondre le projet, et de vérifier que les solutions apportées répondent à ces besoins, en tenant compte des contraintes du projet. Les bénéficiaires peuvent émettre leurs besoins et intérêts dans la conduite des activités du projet afin d'atteindre les cibles spécifiques fixées. Leur rôle est de défendre les intérêts de tous ceux qui vont bénéficier du projet, ou ceux pour lesquels les livrables résultant des activités permettront d'atteindre des cibles spécifiques. Le bénéficiaire principal suit l'avancement du projet conformément aux cibles fixés et aux critères de qualité. Le bénéficiaire principal est constitué des représentants des cibles des appuis apportés par le projet que sont: communautés des sites concernés, Communes et Régions concernées.

Le **comité technique du projet** appuie le comité de projet pour assurer le suivi des résultats en conformité avec les normes de qualité requise. A cet effet, il s'assure de l'enregistrement régulier des progrès et l'évolution des performances du programme dans la plateforme de suivi des résultats. Il effectue des visites de suivi (de réalisation des activités, des résultats) et contribue à la supervision du gestionnaire de projet et assure la coordination de la préparation des visites conjointes sur le terrain. Le rôle d'assurance de projet est tenu par les chargés de programme.

La gestion du projet revient à une entité de gestion nommé « **Unité de gestion du projet** ». Le **Coordonnateur de programme** (CTP) est le certificateur du budget. Il est responsable de la mise en œuvre quotidienne des activités du projet, au nom du partenaire de mise en œuvre, et dans les limites accordées par le Comité de projet. La principale responsabilité du coordinateur de programme est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de

qualités requises et en respectant les contraintes de temps et de coût. Il est assisté dans sa mission par des experts dans les domaines thématiques spécifiques, les assistants et associés administratif et financier qui contribuent à la bonne gestion technique, administrative et financière des activités du projet dans le respect des normes et procédures en vigueur.

7. Durabilité et stratégie de sortie

La pérennité des interventions du programme sera assurée à quatre niveaux : (1) l'alignement méticuleux avec les priorités nationales et une coordination étroite avec les autorités congolaises pour garantir une appropriation effective et un leadership national ; (2) le renforcement des capacités de gouvernance des partenaires institutionnels- clés aux niveaux national, provincial et local; (3) le renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation au sein des institutions ciblées; (4) le renforcement des capacités institutionnelles des institutions rurales organisées et mises en place qui inclura automatiquement un renforcement des capacités internes de gestion dans le domaine des ressources humaines, de la gestion financière, de la gestion de projet et de la mobilisation de ressources financières.

Pour assurer un meilleur transfert de compétences et garantir une appropriation nationale du programme, la mise en œuvre intégrera la participation des acteurs locaux. Les ONG seront mises à contribution dans la réalisation de certaines activités ciblées. Les partenaires identifiés pour exécuter les activités du programme seront soumis à une évaluation préalable, laquelle permettra de déterminer le niveau de risque et un plan de renforcement de leur capacité sera élaboré à cet effet.

La stratégie de sortie du programme s'appuiera ainsi sur l'autonomisation de la filière des approvisionnements et de la filière «finance rurale», à travers une économie « coopérative ». Si une telle approche n'est pas mise en œuvre, alors la pérennité des actions par les acteurs congolais sera remise en question.

8. Budget

Le budget détaillé du programme-en annexe-est basé sur les résultats. Il s'élève à 60.000.000 USD (Soixante Millions de dollars américains).

9. Annexes.

Annexe 1 : Budget.

Voir feuille de calcul Excel en annexe.

Annexe 2 - Risques et Hypothèses : Tableau Matrices des risques

Risques	Impact	Probabilité	Mesures d'atténuation
Apparition/ Poursuite / amplification des violences armées	Haut Amplification des mouvements des populations et Aggravation de la perte des moyens d'existence et perte des bénéfiques du programme.	Moyenne	Intervention de secours agricole
Dérèglements climatiques défavorables aux activités agricoles (sécheresses, inondations)	Moyen Baisse de la productivité agricole entraînant un faible impact du projet	Moyenne	Mise en œuvre des technologies appropriées face au changement climatique (voir résultat II.)
Dégradation des conditions d'accès aux populations (Routes, ponts, etc.)	Moyen Moindre accessibilité aux populations cibles pour leur apporter des appuis	Moyenne	Utilisation des moyens de transport intermédiaires adaptés (vélos, motos, pirogues) Former des leaders paysans pour animer les CEP
Disponibilité de pourvoyeurs locaux des technologies appropriées faible ou inexistante	Moyen Apports insuffisants du projet et moindre impact	Moyenne	Recours à des fabricants ou à de l'expertise extérieurs
Faible appropriation des parties prenantes	Haut Faible intérêt des parties prenantes et résistances aux innovations, faible adoption des pratiques résilientes	Moyenne	Mobilisation sociale par l'implication de toutes ces parties dans toutes les phases du programme. Encadrement technique des agricultrices.

Annexe 3: Plan de participation des acteurs (communautés locales, services techniques décentralisés, autorités provinciales, gouvernement centrale, medias, monde universitaire)

Qui ? Nom de la Partie Prenante	Quoi ? Les Responsabilités et les Intérêts des parties prenantes	Pourquoi ? Raison de leur participation	Comment ? Rôles possibles et techniques de participation	Quel est le degré de leur intérêt ? -Elevé ; - Moyen ; - Faible.
METTELSAT	Acquisition des données Elevé	Institution publique habilitée à fournir des données météorologiques sur toute l'étendue de la République	Suivi des changements du climat	MOYEN
RVF (Régie des Voies Fluviales)	Acquisition des données spécifiques	Voies fluviales navigables	Suivi des données hydrologiques	FAIBLE
RVM (Régie des Voies Maritimes)	Acquisition des données spécifiques	Voie maritime littorale	Suivi des données hydrologiques et de dégradation spécifique	FAIBLE
Les Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire	La formation des cadres et gestionnaires durables des ressources naturelles	Expertise	Formation	MOYEN
OVD (Office de Voirie et Drainage)	Réhabilitation des infrastructures	Institution publique habilitée à entretenir et réhabiliter les voiries et assurer le drainage des infrastructures et ouvrages d'assainissement	Réhabilitation des infrastructures	MOYEN
OR (Office des Routes)	Réhabilitation des infrastructures	Institution publique habilitée à entretenir et réhabiliter les routes, les ponts sur les routes nationales et provinciales	Réhabilitation des infrastructures	MOYEN
DVDA	Réhabilitation des infrastructures	Institution publique habilitée à entretenir et réhabiliter les voies de desserte agricole	Réhabilitation des infrastructures	ELEVE

INERA ET AUTRES CENTRES DE RECHERCHE	Recherche sur les essences et variétés résiliences	Expertise	Disponibilisation des résultats de recherche	ELEVE
--------------------------------------	--	-----------	--	-------

MINISTERES SECTORIELS/GVT CENTRAL	Mise en place des politiques et stratégies sectorielles	Expertise et régulation	Intégration du programme dans les politiques et stratégies	ELEVE
MINISTERES PROVINCIAUX	Mise en place des politiques et stratégies sectorielles	Expertise et régulation	Intégration du programme dans les politiques et stratégies	ELEVE
SNV	Vulgarisation les résultats de recherche, les techniques et technologies, installation des points d'observation et des parcelles de démonstration.	Expertise	Encadrement technique des producteurs	ELEVE
SENASEM	Production des semences résilientes	Expertise	Encadrement technique des producteurs	ELEVE
SNSA	Production des statistiques agricoles			ELEVE
IPAPPEL/IPDRU	Mise en œuvre des politiques sectorielles	Expertise et régulation	Accompagnement du programme	ELEVE
DIVISIONS PROVINCIALES	Mise en œuvre des politiques sectorielles	Expertise et régulation	Accompagnement du programme	ELEVE
PRODUCTRICES AGRICOLES	Exploitation de différentes spéculations	Expertise et disponibilité	Appropriation du programme	ELEVE
MEDIAS	Diffusion des résultats, sensibilisation de l'opinion sur les questions de résilience	Expertise	Organisation des points de presse, participation à des campagnes, production des articles et supports	ELEVE
Les ONG	Encadrement des organisations paysannes des producteurs	Expertise	Encadrement des associations, structuration	ELEVE
les OSC	Encadrement de la population	Expertise	Encadrement des associations, structuration	MOYEN
OPERATEURS ECONOMIQUES	Fournitures des produits et services	Expertise	Mise en place des PPP	ELEVE
BANQUES ET IMF	Financement des organisations et structures agricoles	Expertise	Mise en place des PPP et financement des agricultrices	ELEVE

Annexe 4 : Stratégies pour faire face aux risques

Actions pratiques	Comportement Ex ante	Comportement Ex post
Dotations en capital	<p>Assurance et épargne</p> <ul style="list-style-type: none"> – Epargne de précaution (argent, cheptel, stocks) – Constitution d’une assurance informelle (tontine, communauté) – Appartenance à des groupes sociaux 	<p>Décapitalisation et endettement</p> <ul style="list-style-type: none"> – Utilisation de l’épargne de précaution – Réduction de la consommation courante, des dépenses de santé et scolaires – Recours à l’assurance informelle – Accentuation de l’exploitation des ressources naturelles – Revente de matériel et de stocks.
Opportunités	<p>Diversification, spécification et statu quo,</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pluriactivité, association de cultures, dispersion des parcelles, statu quo technique, – Spécialisation dans des cultures ou activité contre- aléatoires. 	<p>Compensation</p> <ul style="list-style-type: none"> – Diversification des activités – Repli sur les activités essentielles
Risques	<p>Evitement</p> <ul style="list-style-type: none"> – Investissement dans les intrants – Aménagement hydraulique, antiérosif, agroforesterie – Occupation de l’espace – Choix des variétés et spéculations adaptées. – Investissement productifs. 	<p>Rupture</p> <ul style="list-style-type: none"> – Changements d’activités – Exode rural temporaire ou définitif – Prédation – Investissements productifs. – Investissement durables (culture pérenne par exemple)

Sigles et abréviations

CAFEC	Central Africa Forest Ecosystems conservation
CATIE	Tropical Agricultural Research and Higher Education Center
CCNUCC	Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
CEDEF	Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination Envers les Femmes.
CER	Communauté Economique Régionale
COP-21	Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
DFA	Démonstration, formation, application
DfID	United Kingdom-Department For International Development
DSCR	Document de Stratégies de Croissance et de la Réduction de la Pauvreté
DVDA	Direction des voies de desserte agricole
FAO	Food and Alimentation Organisation
FC	Franc Congolais
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds Internal de Developpement Agricole
FPMA	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
GEF	Global Environment Facility
GES	Gaz à effet de serre
GFC	Green ClimateFund
ICRAF	Centre International pour la Recherche en Agroforesterie
IMF	Institution de Micro Finance
INERA	Institut National de Recherche Agronomiques
INS	Institut National des Statistiques
IPAPEL	Inspection provincial de l'Agriculture pêche et élevage
IPDRU	Inspection provincial de développement rural
ISCO	ImpresaServiziCoordinati
MECN-DD	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et de Développement Durable
METELSAT	Agence Nationale de Météorologie par Satellite

MinAgriPEI	Ministère de l'Agriculture pêche et élevage
MPSMRM	Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGD	Organisation Non Gouvernemental de développement
ONU	Organisation des Nations unies
ONUUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONU-FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-HABITAT	Programme des Nations-Unies pour les Etablissements Humains
OP	Organisation Paysanne
OR	Office des Routes
OSC	Organisations de la Société Civile
OVD	Office des voiries et drainages
PANA	Plans d'Actions Nationaux d'Adaptation aux changements climatiques
PANA-AFE	Plans d'Actions Nationaux d'Adaptation aux changements climatiques, Adaptation des Femmes et des Enfants aux changements climatiques
PANA-ASA	Plans d'Actions Nationaux d'Adaptation aux changements climatiques, Adaptation du Secteur Agricole aux changements climatiques
PEG	Programme Economique du Gouvernement
PFNL	Produits Forestier Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PIREDD	Programme intégré REDD
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNA	Programme National d'Assainissement
PANA	Plan National d'Action Environnemental
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPP	Partenariat public privé
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
RDC	République Démocratique du Congo

REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
REGED	Réseau Gouvernance Economique et Démocratie
RVF	Régies des voies fluviales
RVM	Régies des voies maritimes
SE4A:	SustainableEnergy for All
SENASA	Service National des Semences
SNHR	Service National d'Hydraulique Rurale
SNSA	Service National des statistiques Agricoles
SNV	Service National de vulgarisation
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
USD	Dollars Américains

BIBLIOGRAPHIE

1. AsaahEbenezer, Ann Degrande, ZacTchoundjeu, Apollinaire Biloso, Bernadette Habonimana, Cyrille Hicintuka, 2014. *Agroforesterie et Domestigation des arbres en Afrique Centrale (Chapitre 7) The State of the Congo basin forest 2013*, <http://www.observatoire-comifac.net/edf2013.php?l=fr>
2. Berti F., Lebailly P., (2012). *L'agriculture familiale africaine au cœur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)*. Communication Unité d'Economie et Développement rural Gembloux Agro-Bio Tech – Université de Liège.
3. BilosoMoyene A., Degrande, A., Mafolo, J. , 2012. *Increasing small-scale farmer benefits from Agroforestry Tree Products in West and Central Africa. (AFTP4A; funded by Belgian Development Cooperation). Progress Report (January-June 2012)*
4. Blaikie, P., Cannon, T., (1994). *At risk: Natural hazards, people's vulnerability, and disasters*. London: Routledge. London, Routledge.
5. Cordier J, Erhel A, Pindard A, Courleux F, (2008). *La gestion des risques en agriculture. De la théorie à la mise en œuvre: éléments de réflexion pour l'action publique. Notes et études économiques – n°30, Mars 2008*
6. De Leener, P., Ndione, S.E., Mbaye, M., Raymond, C. &Matthijs, Y., (2005). *Changement politique et social. Éléments pour la pensée et l'action*. Dakar (Sénégal): ENDA GRAF Sahel Éditions, pp.1-26.
7. De Leener, P., (2009). *Tree domestication & Sociopolitical Change. How to trigger off sustainable society change processes by domesticating wild trees? Aide-Mémoire de la première mission d'appui*. Yaoundé : ICRAF & World Agroforestry Centre et Louvain-La-Neuve : Inter-Mondes Belgique, 25p.
8. Donovan, J. andDietmarStoian, (2012). *5 capitals: A tool for assessing the Poverty*
9. Eldim, M., (1989). « Durisquesdesécheresseaurisquedemauvaisérécolte:uneffortde clarification des concepts », inEdim, M., MillevilleP. (dir). *Lerisqueenagriculture*. Edition del'Orston, Paris, p9-24.
10. Fafchamps M., (1999). *Rural Poverty, Riskand Development*, Center for the Study of African Economies, Oxford University, October.
11. FAO 2011
12. FAO, 2006. *Sécurité alimentaire et développement agricole en Afrique subsaharienne. Série sur l'assistance aux politiques 2, Rapport principal*, Rome 2006.
13. FIDA 2013
14. FIDA, (2001). *Rapport sur la pauvreté rural: comment mettre fin à la pauvreté rurale*, Oxford UniversityPress.
15. Haan L.J., (2000). *Livelihood, locality and globalisation*. Nijmegen, UniversityPress. <http://siteresources.worldbank.org/INTABCDEWASHINGTON2002/Resources/>
Impacts of value Chain Development. CATIE, 2012.
16. INS, 2014
17. ISCO, (2012). *Analyse de l'Enquête ménage réalisée en 2011 dans 14 territoires de la Province du Bandundu. Rapport du Projet de développement Agricole du Bandundu PAB DCI 172- 355*.
18. Kaplinsky R. et Morris M., (2000). *Handbook for value chain research*, IDRC, p. 113
19. KloppingerR., Todd etManohar Sharma, (2010). *Innovationsenmatièredeservices financiersrurauxetagricoles*, InternationalFoodPolicyResearchInstituteandthe World Bank, Focus 18. www.ifpri.orgouwww.worldbank.org/ard
20. Lallau B., (2004). *Pauvreté, durabilité et capacités de choix : Les paysans centrafricains peuvent-ils éviter le cercle vicieux ? Développement durable et territoires*, consulté le 24 novembre 2015. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1185> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.1185

21. Lallau B., (2008). *Les agriculteurs africains entre vulnérabilité et résilience. Pour une approche par les capacités de la gestion des risques*, Revue Française de socio- Economie1, 1^{er} semestre, 177-198.
22. *Le Document de Programmation de la Réforme Foncière a identifié, sous l'axe 5 « Questions Emergentes », la reconnaissance et la consolidation des droits fonciers de la femme comme une des problématiques émergentes à résoudre par cette réforme.*
23. *Les changements climatiques en République Démocratique du Congo : état de lieux et perspectives dans le cadre de l'ANCR*
24. MECNT, 2002.
25. Ministère du plan – RDC, INS, 2014. *Rapport Rapport OMD : Evaluation des progrès accomplis par la République Démocratique du Congo dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement*, Septembre 2015.
26. MpanzuBalomba P., (2012). *Commercialisation des produits vivriers paysans dans le Bas-Congo (R.D. Congo) : Contraintes et stratégies des acteurs*. Thèse de doctorat ULG.
27. NtotoM'vubu Alphonse Roger,(2009). *Sécurisation des mécanismes de subsistance des populations rurales du Mayombe. Problématique de reconversion d'une économie locale*. Thèse de doctorat, Gembloux.
28. PIREDD MAYNDOMBE, PIREDD MBKIS.
29. PNUE, 2011. *Problématique de l'Eau en République Démocratique du Congo: Défis et Opportunités Rapport Technique*.
30. Porter M., (1986). *L'avantage concurrentiel*, p. 52.
31. *Prodac « Promotion de l'entrepreneuriat agricole pour la transformation socioéconomique des zones rurales au Bénin », 2010.*
32. *Projet de document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, septembre 2015*
33. *Plan d'Investissement REDD+*
34. *Stratégie Cadre REDD+*
35. Rivière, C.,(1978). *L'analyse dynamique en sociologie*, Paris, PUF, p.22-23.
36. Sardan J.P O. (1995). *Anthropologie et développement: essai en socio-anthropologie du changement social*, KARTHALA Editions, 221 pages
37. Sheck R., Donovan J. et Stoian D., (éditeurs), (2013). *Assessing impacts of value chain development on poverty. A case-study companion to the 5 capitals tool*. Turrialba, C.R: CATIE; ICRAF; Bioersity International, 63p; Technical series. Technical Report n°396. Rural development collection n°8.
38. Strategor, 1993. *« Politique générale de l'entreprise », 3ème édition, Dunod, Paris, 551p*
39. Tallec F., Bockel L., (2005). *L'approche filière. Analyse fonctionnelle et identification des flux*. Service de soutien aux Politiques Agricoles, Division de l'Assistance aux Politiques, FAO, Rome, Italie.
40. Tollens et Biloso, 2006, *Profil des marchés pour les évaluations des urgences*, PAM (ed).
41. Van Hoof, (2011b). *Le mouvement paysan en RDC –les leçons du passé. L'importance d'une vraie implication des membres dans la gestion de leur O.P. Savoir-faire paysans.*
42. *Voir Document de Programmation du Processus de la Réforme Foncière.*
43. *Voir la présentation du rapport « Implication de la femme dans la mise en œuvre du projet PANA – ASA » ainsi que dans le Rapport final du projet sur www.pana.cd/wp-content/upload/2015/10/Evaluation-Finale-PANA-ASA-RD-Congo.pdf*
44. *Plan d'Investissement du Programme d'Investissement Forestier (PIF).*
45. Walker B., Holling C.S., Carpenter S. RetKinzig A.,(2004). *Resilience, Adaptability and Transformability I n social-ecological systems in Ecology and Society*, volume9, n°2, Art5, 2004.
46. Wood, 2002. *Could Africa be like América*, Mimeo, DFID, London. 53p

Wood.pdf, consulté le 21 septembre 2015.
